

Alerte Commerces
Réunion à la CCI du Doubs le lundi 26/09/11 à 14h30

En présence de Monsieur Christian DECHARRIERE (Préfet de Région), Monsieur Gilles CURTIT (Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs) et Monsieur et Madame les représentants de la police et de la gendarmerie nationale.

Cette réunion avait pour but la présentation, puis la signature des partenaires concernant le dispositif « Alerte Commerces ».

Ce système lancé initialement par le Jura, mis au point et en application par ce dernier, a été à l'initiative d'une action similaire dans notre département.

Il semble que c'est un moyen pour éviter la réitération, les infractions et en limiter les effets, en diffusant de manière très rapide une alerte, via un SMS, destiné à sensibiliser et mettre en garde les professionnels (commerçants, artisans).

Cette « Alerte Commerces » a pour but de contribuer à la sécurité des commerces de proximité, en permettant à leur responsable de prendre des mesures de préventions utiles et particulièrement adaptées à une situation.

Ce dispositif innovant repose sur un partenariat actif entre la Préfecture du Doubs et la CCIT.

Pour information, toutes personnes relevant de la CCIT peut s'inscrire gratuitement à ce dispositif.

Contexte

Il a été constaté en effet qu'aujourd'hui, il y a une multiplication importante des actes de délinquance.

Principe

Diffusion la plus rapide possible pour prévenir de ces actes délictueux.

Objectif

Contribuer à la sécurité des commerces de proximité.

Fonctionnement

Tous professionnels, en composant le 17, pourra diffuser ensuite l'alerte aux adhérents (les faits, le lieu, renseignements spécifiques sur une personne, etc.).

Coût

Adhésion gratuite pour tous les commerçants, artisans, prestataires de services de la CCIT du Doubs, ce qui n'empêche pas des adhésions individuelles.

C'est la CCIT qui prend en charge les coûts des SMS et le montage dossier partenaire.

Conseil

Il est recommandé aujourd'hui très fortement par les représentants Police et Gendarmerie Nationale, de déposer plainte systématiquement, pour que les patrouilleurs viennent.

Il est alors souligné que ces patrouilleurs préfèrent effectuer de la prévention que de la répression.

Il sera annoncé de manière officielle à la CCIT ce nouveau dispositif à la future AG, charge à chaque syndicat d'en diffuser l'information.

Fait à Besançon, le 27/09/2011
Marie Corinne CORBET
Présidente CGPME Doubs